

Procès-verbal du Conseil général N° 10 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 15 décembre 2022 à 19h30
Lieu : Aula du collège des Corneilles
Présidence : M. Thierry Zesiger (VEL), président

Ordre du jour :

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **Demandes de crédits d'un montant total de 228'100 fr. destinés à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments ;**
6. **Demandes de crédits d'un montant total de 197'200 fr. destinés à financer des travaux dans l'espace public et pour l'alimentation en eau potable ;**
7. **Demande de crédit d'un montant de 10'000 fr. destinés à financer l'acquisition d'un radar pédagogique ;**
8. **Demande de crédit de 2'844'500 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens à la route de Sachet ;**
9. **Ratification de la vente des téléreseaux et de la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco ;**
10. **Budget 2023 ;**
11. **Informations du Conseil communal ;**
12. **Divers et réponses aux questions écrites.**

1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président du Conseil général ouvre la séance.

L'appel fait constater la présence des 32 membres suivants :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 17. Moll Pierre (PLR) |
| 2. Billant Michel (PLR) | 18. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 3. Bondi Eraclide (VEL) | 19. Pirelli Luca (VEL) |
| 4. Brunko Pascal (PS) | 20. Rochat Lionel (VEL) |
| 5. Ducommun Patrick (PLR) – suppléant | 21. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 6. Dugerdil Mireille (VEL) | 22. Rüegger Gustavo (PS) |
| 7. Favre Denis (PS) | 23. Robyr Michel (PLR) |
| 8. Ferreira Alex (PLR) - suppléant | 24. Sansonnens Michel (PS) |
| 9. Hosner Jürg (PLR) | 25. Schneider Laurent (PLR) |
| 10. Hübscher Urs (PLR) | 26. Soltermann Célia (PLR) |
| 11. Huguenin-Elie Steve (PS) | 27. Straubhaar Anneline (PS) |
| 12. Javet François (PLR) | 28. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 13. Jeanneret Michel (PLR) | 29. Vogel Jérôme (PLR) |
| 14. Küng Imane (PLR) | 30. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 15. Leboucher Patrice (PLR) – suppléant | 31. Weder Gilles (PVL) |
| 16. Léchet Ruth (PLR) | 32. Zesiger Thierry (VEL) |

Excusé-e-s :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1. Conte Véronique (PLR) | 7. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Foresti Luigi (PLR) | 8. Müller Alexandra (PLR) |
| 3. Landino Debora (PLR) | 9. Monnier Damien (VEL) |
| 4. Landino Gino (PLR) | 10. Porret Nicole (PLR) |
| 5. Loeffler Sébastien (CL) | 11. Rochat Olivier (VEL) |
| 6. Mamin Vincent (PLR) | 12. Zumsteg Philippe (PLR) |

Absent-e-s :

1. -

En conséquence, la majorité absolue est de 17 et la majorité des 2/3 de 22.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Hadorn Philipp (VEL), président
- Darbellay Claude (PS), vice-président
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire
- Félix Olivier (PLR), secrétaire-adjoint
- Mamin Christian (PLR), membre

CL : candidats libres
PLR : parti libéral-radical
PS : parti socialiste

PVL : parti vert libéral
VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Néant.

3. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022

L'adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 est mise au vote et acceptée à 30 voix sans oppositions.

4. Réponses du Conseil communal

M. Christian Mamin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, suite à l'intervention de M. Bondi lors du dernier Conseil général concernant le goulet à la Goutte d'Or, je ne peux malheureusement que constater le manque de respect des automobilistes. Pour votre information, une séance sera organisée avec le Service des ponts et chaussées dans le courant 2023 pour régler quelques problèmes qu'il y a à Cortaillod. »

A propos de l'intervention faite par M. Robyr concernant des arrêtés de circulation, il est vrai qu'il n'est mentionné que les numéros de parcelles et non les rues. Pour information, il s'agit des places réservées aux véhicules électriques. Ces places sont situées à Cort'Agora, à l'Administration communale, aux Vergers, au Carraz et à la Gouille. Pour le futur, les arrêtés mentionneront le nom des rues pour satisfaire la demande. »

5. Demandes de crédits d'un montant total de 228'000 fr. destinés à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté les projets à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 22 novembre dernier. La plupart des points concernaient en effet des entretiens nécessaires pour garantir le bon état de nos bâtiments communaux. Ils n'ont pas soulevé de questions particulières. »

Lors du vote de la Commission des infrastructures et de l'énergie, les différentes demandes de crédit pour un montant total de 228'000 fr. ont toutes été acceptées à l'unanimité des membres présents. Il a cependant été proposé, en ce qui concerne l'auto-laveuse pour Cort'Agora, d'évaluer la possibilité d'une location à l'année plutôt que d'un achat, ce qui permettrait de garantir le bon état de la machine de manière continue. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues, la Commission financière s'est réunie le 15 novembre 2022 et nous étions 6 commissaires présents. Le montant de 228'000 fr. se décompose en plusieurs crédits. »

Le premier crédit, il y a le feu au lac dans le sens où le hangar du feu prend l'eau. Evidemment que cela n'est pas possible. Il faut le réparer. Donc à l'unanimité, la Commission financière a décidé de voter le crédit pour le hangar du feu. Les 15'500 fr. ont été votés à l'unanimité.

Par contre, en ce qui concerne les bâtiments scolaires, là il y a un petit souci. Pour le premier point, entretien des vestiaires et des douches, il n'y a pas eu de problèmes, il faut changer les mélangeurs. Il faut poser du Vinyle dans les salles de classe, il faut maintenir le collège en bon état. Par contre, le Conseil communal nous a proposé l'installation de deux monte-escaliers au collège des Corneilles. La discussion à la Commission financière a eu des hauts et des bas. Nous avons essayé, mais nous n'avons pas trouvé de consensus et la Commission financière refuse ce crédit à trois voix contre deux avec une abstention et vous propose un amendement. Je suis le messenger. Je vous propose l'amendement suivant au nom de la Commission financière. « Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 128'500 fr. destiné à financer des travaux dans les bâtiments scolaires L'article premier est modifié de la façon suivante :

Article premier : Un crédit de 91'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans les bâtiments scolaires :

- a) Inchangée.
- b) Inchangée.
- c) Supprimée.

Les articles suivants restent inchangés. Nous devons nous prononcer sur la suppression de 37'500 fr. pour l'installation de deux monte-escaliers. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 15'500 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du hangar du feu du chemin des Rochettes.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 15'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien du hangar du feu du chemin des Rochettes.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.35 du chapitre 15000 « Service du feu » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 128'500 fr. destiné à financer les travaux dans les bâtiments scolaires.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Mesdames et Messieurs, quelle est la raison de ce refus ? »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que président de la Commission financière, je vais vous donner les explications. La première, c'est qu'au collège du Coq d'or, on a quatre étages et pas d'ascenseur, pas d'accès pour les handicapés. Dans le collège des Corneilles, vous avez quatre salles de classe qui sont équipées et on ne jugeait pas utile de devoir installer un monte-charges ou un monte-personnes pour descendre occasionnellement peut-être un jour, ce qu'on ne souhaite jamais, au sous-sol voire au premier étage. Le seul avantage de cet appareil, c'est peut-être de décharger les concierges au niveau de la manutention d'appareils lourds qu'ils devraient monter ou descendre d'un étage. Il ne nous semblait pas forcément judicieux d'avoir une installation aussi complexe qui ne soit pas utilisée et qui nécessite des travaux d'entretien pour qu'elle reste aux normes. Aujourd'hui, on a la solution de pouvoir mettre des enfants qui auraient des difficultés de mobilité dans quatre salles de classe. Cela demanderait certainement un effort à quelques enseignants de devoir migrer, quitter leur salle de classe pour venir enseigner à un niveau inférieur ou supérieur dans une autre classe. Ça nous paraissait faire sens plutôt que de dépenser de l'argent qui irait essentiellement à payer des abonnements d'entretien pour une utilisation très aléatoire. On souhaite surtout ne pas en avoir besoin mais on a aujourd'hui la possibilité de mettre des enfants, s'il devait y en avoir, dans les quatre salles de classe de plain-pied qui sont accessibles par l'entrée principale. L'ascenseur ne donnerait de toute façon pas accès à la salle de gym. »

Mme Anneline Straubhaar (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je m'exprime au nom du Parti socialiste. Nous pensons qu'il est important d'adapter les locaux communs afin qu'ils soient accessibles à tous, mais il faut aussi savoir rester pragmatique et nous pensons qu'installer un monte-escaliers qui va nécessiter en plus des coûts d'achat des frais d'entretien et qui, selon mon expérience personnelle, tombe régulièrement en panne, est disproportionné alors qu'effectivement dans un premier temps, il existe des solutions plus simples. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR soutiendra aussi ce crédit amendé dans sa majorité. Pour plusieurs d'entre nous, les monte-escaliers ne nous semblent pas indispensables actuellement compte tenu du fait que notre école, comme le disait précédemment le représentant de la Commission financière, n'accueille pas actuellement de personnes nécessitant impérativement une telle installation. De plus, il y a actuellement quatre classes atteignables pour les personnes à mobilité réduite mais, c'est clair, il s'agira de procéder rapidement à l'installation d'un tel dispositif si le besoin devenait réel. Il s'agit en effet d'installations relativement fragiles qui pourraient ne plus être fonctionnelles au moment où la nécessité de les utiliser deviendrait bien réelle. Merci. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Pour moi, ce serait vraiment important, effectivement si le besoin vient, que ce soit rapidement mis en place parce que les cours c'est une chose, mais la vie d'un enfant dans une école, c'est d'aller jouer avec les autres et dans les cours différentes, il y a plein de niveaux différents et la récréation est autant importante que les cours pour la vie sociale. Cela serait vraiment quelque chose à tenir en compte rapidement. »

M. Pascal Brunko (PS) : « Quelle était la motivation du Conseil communal pour faire ces travaux ? Est-ce que vous avez eu des demandes ? »

M. Christian Mamin (CC) : « Quand nous avons construit les deux salles de classe au rez-de-chaussée, Prolnfirmis nous avait demandé de penser à mettre un ascenseur pour handicapés pour pouvoir accéder au rez-de-chaussée et au premier étage. On a laissé ce dossier quelques années sans en parler. Puis, on s'est dit que si Prolnfirmis revient sur le tapis avec cette demande, on fera la demande pour pouvoir garantir l'achat de cet ascenseur. Mais il vrai qu'on peut regarder ce qui se passe au Carraz. Un ascenseur a été imposé par Prolnfirmis. Cet ascenseur n'est jamais utilisé. Les concierges sont obligés de le mettre en marche de temps en temps pour éviter qu'il se rouille et qu'il devienne inopérant. Voilà c'était juste pour mettre en marche le projet de Prolnfirmis, mais effectivement nous avons quatre salles de classe qui sont à disposition. Nous avons eu, il y a quelques années, des enfants handicapés et nous les avons mis à l'étage des Corneilles et cela n'a pas posé de problèmes. »

Mme Mireille Dugerdil (VEL) : « Si j'ai bien compris les explications de tout à l'heure, il y a un collège qui n'a pas du tout d'ascenseur. Il y a donc quatre étages sans ascenseur. J'ai de la peine à comprendre pourquoi il y a des exigences, qui pour moi sont assez normales même si elles ne sont, heureusement pas utilisées souvent ; pourquoi y a-t-il un collège où l'on exige des adaptations et pas l'autre ?

L'autre chose que je voulais dire c'est, bien sûr cela n'est pas équilibré, mais c'est dans la perspective d'avoir un jour un enfant handicapé. Cela me paraît difficile de construire cela au dernier moment. »

M. Christian Mamin (CC) : « Le collège du Coq d'or ne permettrait pas de mettre un ascenseur. Ici, il y a la place pour utiliser les escaliers, mais dans l'autre collège, c'est impossible »

Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'amendement déposé par la Commission financière qui est accepté par 27 voix contre 3.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté amendé qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 91'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans les bâtiments scolaires :

- a) Entretien des vestiaires et des douches du collège des Corneilles, pour un montant de 43'000 fr. ;
- b) Pose de Vinyle sur le sol de neuf classes, pour un montant de 48'000 fr.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.36 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 59'000 fr. destiné à financer des dépenses dans la salle polyvalente Cort'Agora.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un autre point nous a donné comme une douche froide : le prix très chaud des mitigeurs pour les installations sanitaires de Cort'Agora. Certes, ces dispositifs doivent être adaptés à une utilisation entre autres par des enfants qui ne doivent pas se brûler, mais nous demandons à ce que cette ligne des investissements prévus soit particulièrement surveillée. Ceci non pas pour avoir des produits de mauvaise qualité ou à la sécurité douteuse, mais pour s'assurer que le prix payé, au final, soit correct. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 59'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans la salle polyvalente Cort'Agora :

- a) Remplacement de l'auto-laveuse, pour un montant de 15'000 fr. ;
- b) Remplacement de 16 mélangeurs des douches, pour un montant de 29'000 fr. ;
- c) Modernisation du système de ventilation, pour un montant de 15'000 fr.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.37 du chapitre 34203 « Salle polyvalente » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 25'000 fr. destiné à financer la remise en état des chambres froides de l'Hôtel de Commune.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 25'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la remise en état des chambres froides de l'Hôtel de Commune, à la rue des Coteaux 2.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 70400.06 du chapitre 963001 « Immeuble Coteaux 2 ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

6. Demandes de crédits d'un montant total de 197'200 fr. destinés à financer des travaux dans l'espace public et pour l'alimentation en eau potable

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté les projets à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 22 novembre dernier, projets qui ont été accueillis favorablement.

L'installation du traitement des eaux, pour un montant de 110'000 fr., est en effet nécessaire pour permettre la remise en route du puits de la Tertillière et ce système permettra également de contrôler de manière continue la qualité de l'eau. Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

La plantation d'arbres aux collèges est également vue positivement afin d'apporter ombre et réduction des ilots de chaleur et la demande de crédit correspondante, pour un montant de 26'000 fr., a également été acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'abri à vélos proposé à l'arrière de l'arrêt de bus de Cort'Agora, pour faire suite à la réponse à la motion « Extension du réseau de vélos en libre-service », est également jugé bon. Il permettra en effet d'accueillir non seulement 10 vélos Neuchâtelroule, mais également 18 vélos privés, et ce pour un montant de 61'200 fr. Cette demande de crédit a été acceptée par 5 voix pour et une abstention. Il a été demandé au Conseil communal de s'assurer que le système permettant de sécuriser les vélos soit robuste ainsi que d'évaluer la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de cet abri. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour le traitement des eaux de la Tertillière, il n'y a pas eu de remarques particulières, tout le monde est bien conscient qu'il faut le remettre en fonction rapidement. Ce point a été accepté sans discussion à l'unanimité.

En ce qui concerne la plantation de trois arbres, on s'est assuré d'une part qu'ils étaient en périphérie plutôt qu'en plein milieu de la cour et que deuxièmement ces espèces étaient résistantes aux variations climatiques actuelles et qu'elles soient assez rapides au niveau de leur croissance pour que les vieilles personnes, dont je fais partie, aient le plaisir de s'asseoir à l'ombre avant que ce soit définitivement du côté des vitraux. Trois personnes pour et trois personnes se sont abstenues.

En ce qui concerne la création d'un abri à vélos, bien entendu en relevant aussi que l'abri doit fournir une garantie de sécurité pour les vélos, c'est-à-dire un système de sécurité qui permet de les accrocher, et qui pourrait être dans un deuxième temps électrifié ou électrifiable, la Commission s'est prononcée à cinq voix pour et une abstention. La Commission vous propose d'accepter les trois arrêtés. »

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Pierre Moll (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant la plantation d'arbres, le vote de la Commission des travaux publics et de l'environnement n'a pas fait l'unanimité, et sans réelle motivation. Il s'est conclu toutefois par trois voix pour et une abstention.

Concernant l'abri à vélos, le crédit est accepté par la Commission à l'unanimité des membres présents. Toutefois, il y a eu quelques remarques car il faut prévoir quelques déprédations ou vols, prévoir éventuellement un dispositif de surveillance à définir plus précisément. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 110'000 fr. destiné à financer la sécurisation du puits de captage de La Tertillière.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 110'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la sécurisation du puits de captage de La Tertillière.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50310.01 du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 26'000 fr. destiné à financer la plantation d'arbres.

M. Eraclide Bondi (VEL) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, on aurait espéré un projet un peu moins frileux aujourd'hui en 2022, où petit à petit, on limite les places de stationnement un peu partout. Elle n'aurait pas été belle la place du village devant le collège du Coq d'Or sans voitures ? Ou tout du moins, avec quelques places en moins et un bel espace vert ? A la place, on nous propose de planter quelques arbres sur la place devant le collège et dans la cour à l'arrière. Je tiens à signaler que parfois, les enfants du collège passent leur récréation avec quelques véhicules encore stationnés dans la cour, parce que pas enlevés par leur propriétaire en début de journée théoriquement à 7h. Aucune proposition de plantation d'arbres nous a été soumise pour le sud du collège des Corneilles. Il fait une telle chaleur en été dans les classes que les stores doivent être baissés en permanence pour avoir un peu d'ombre et un soupçon de fraîcheur. A cela s'ajoute que l'Office fédéral de la culture (OFC) recommande, dans son rapport sur Cortaillod, de camoufler le nouveau collège par un rideau d'arbres tant son impact est désastreux depuis le lac. En espérant que ces trois arbres soient les premiers d'une longue série, les Verts accepteront quand même ce crédit. Merci de votre attention. »

M. Jocelyn Vouga (PLR) : « Une intervention personnelle, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à la lecture de cette proposition du Conseil communal, j'ai hésité entre éclat de rire et gros sanglots. Si la volonté de planter des arbres me semble judicieuse, les endroits choisis pour leurs emplacements sont complètement inadaptés :

Inadaptés agronomiquement, car selon moi, l'on choisit de planter un arbre où il y a de la terre où il y a de l'eau en suffisance et où il ne sera pas nécessaire d'intervenir avec des moyens extérieurs pour leur hypothétique bon développement.

Inadaptés en termes de construction, le projet prévoit plus de mètres cubes de béton que de mètres cubes de bois, ce projet est donc une aberration écologique.

Inadaptés financièrement, car les infrastructures nécessaires à la mise en place de ces arbres représentent presque la totalité de l'investissement, rendant le prix irraisonnable de l'arbre à plus de 8500 fr. A titre de comparaison, j'ai acheté trois mirabelliers il y a quinze jours et j'ai payé 125 fr. pièce, on est loin des 8'500 fr. A ce prix-là, on pourra parler d'ébène, même si ce n'en est pas.

En résumé, oui à la plantation d'arbres, mais dans des endroits adaptés, à des prix raisonnables. Ne trompons pas nos concitoyens avec un projet luxueux que très peu, voire aucun d'entre eux seraient prêts à réaliser à titre personnel pour une telle somme. Par bon sens, je m'opposerai donc à ce projet et vous encourage évidemment à faire de même. »

Mme Célia Soltermann (PLR) : « Je reviens sur le commentaire des Verts et je propose de ne pas faire un bac autour de l'arbre, même si le but est de le protéger, mais de laisser une surface de terre nue assez grande autour pour bénéficier de la pluie.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat. Constatant que le projet est combattu, il met au vote l'entrée en matière de l'arrêté qui est proposé, laquelle est acceptée par 18 voix contre 4.

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur président, j'aimerais apporter certaines précisions concernant cette proposition. Premièrement, il est prévu d'installer un arbre dans la cour sud du collège. Il y en aurait un dans la cour sud, un autre dans la cour intermédiaire et un troisième dans la première cour, effectivement sur la place du collège. Pour la question des places de parc, il faut savoir faire des compromis. Si on veut faire des majorités, il faut savoir faire des compromis. Or ici, il ne faut pas oublier que cette place de parc est utilisée tous les soirs par des gens qui habitent à la rue des Coteaux et qui n'ont pas la chance, comme par exemple moi-même, de vivre en dehors dans un quartier résidentiel et de disposer de places de parc. Donc, il faut aussi penser à ces habitants. Supprimer des places de parc pour planter des arbres, pour moi c'est plutôt créer des conflits que de faire avancer. Par rapport aux prix, je suis d'accord avec vous M. Vouga, c'est plus cher de planter un arbre dans un milieu urbain. Il faut faire une fosse. Les fosses coûtent cher alors que planter à la plage cela ne coûte pas grand-chose. D'ailleurs, on va également replanter des arbres dans certains parcs et cela pourra se faire si vous voulez bien accepter les crédits pour l'année prochaine.

Finalement, les remarques qui ont été faites du point de vue technique, comme on l'a dit dans le rapport, on va s'approcher des spécialistes, notamment ceux qui savent quels arbres et comment les planter à la Ville de Neuchâtel pour pouvoir faire juste et éviter, je l'espère, de voir un de ces arbres disparaître. Ce n'est pas l'arbre qui coûte cher, on est d'accord, ce sont les installations nécessaires pour assurer sa survie. Merci. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Est-ce que vous avez étudié le fait de mettre plus d'espace, de terre autour et une structure en bois plutôt que du béton ? »

M. Olivier Félix (CC) : « Une nouvelle fois, la solution qui vous a été suggérée ici, mais il y a d'autres solutions envisageables et on est là pour vous écouter, la proposition qui est faite ici, c'est une proposition qui allie deux avantages, selon nous. Le premier, c'est de protéger ces arbres contre des voitures parce qu'on est dans une place de parc, donc éviter des chocs avec des pare-chocs des voitures, ce n'est pas pour les voitures, c'est pour l'arbre, et tout en bénéficiant également d'un banc, parce que cet élément peut faire office de bancs. Mais une nouvelle fois, je crois qu'il ne faut pas vous arrêter à cette solution. Il y a des remarques qui ont été faites par rapport à l'apport en eau, on regardera avec les spécialistes. Ici, l'idée c'est de planter trois arbres et faisons confiance à nos jardiniers et aux spécialistes pour trouver une solution qui soit une bonne solution. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière ayant été acceptée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de de 26'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la plantation d'arbres.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50300.04 du chapitre 34202 « Parcs publics et chemins pédestres » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix contre 2.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur l'arrêté relatif à un crédit de 61'200 fr. destiné à financer l'installation d'un abri à vélos à proximité de Cort'Agora.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 61'200 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'installation d'un abri à vélos à proximité de Cort'Agora.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50300.05 du chapitre 61550 « Places de stationnement » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix sans oppositions.

7. Demande de crédit d'un montant de 10'000 fr. destiné à financer l'acquisition d'un radar pédagogique

Au nom de la Commission du feu et de la sécurité publique, Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Nous avons discuté la chose. Dans un premier temps, on trouvait cela très bien. Et après, en apprenant tout ce que l'on pouvait faire avec, on s'est dit qu'on en avait déjà un. On s'était dit qu'on pouvait certainement apporter plus de choses avec ce que l'on a déjà. On pourrait vraiment en profiter beaucoup plus avant d'investir dans un autre appareil. En résumé, on trouvait que cela n'était pas nécessaire au vu de tout ce que l'on avait discuté. Ce n'est pas qu'on est contre cet appareil, du tout, on en a un et on souhaite qu'il voyage beaucoup. On n'a pas une si énorme commune. Au final, on s'est opposé à l'unanimité. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, la Commission financière s'est réunie pour discuter de l'achat éventuel d'un radar pédagogique. On a reçu deux pétitions. La première, ce sont les habitants du bas qui trouvaient le radar était trop en haut et le lendemain on a reçu la pétition des habitants du haut qui trouvaient que le radar était trop en bas. Donc, consultant Laurent Kurth, grand spécialiste des relations entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, il nous a aimablement suggéré d'en avoir un second de façon à ne pas créer de discrimination entre le Haut et le Bas. Et enfin, grâce à ce radar, on saura enfin à combien on peut faire l'avenue de la Fabrique. Moi, j'ai une voiture assez raisonnable, au niveau des chevaux, mais je suis sûr qu'on arrive à 200. Et le radar va me le dire et c'est cela notre crainte. Ce radar est souvent utilisé par de jeunes conducteurs ou de vieux conducteurs, il n'y a pas de ségrégation à ce niveau-là, qui se filment en train de passer le radar et celui qui gagne aux environs de 180 ou de 200, bien sûr il n'a pas un smiley, il a une grosse grimace, mais un verre offert par ses copains. Moralité, on posait la question de savoir l'utilité réelle de ces radars d'autant que seul l'assistant de sécurité publique peut disposer des données. C'est un comble. Le conseiller communal, responsable de la sécurité, ne dispose pas des données du radar. La Commission financière a voté et a décidé d'accepter par 5 oui et 1 abstention. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lionel Szczypkowski (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, j'ai pris connaissance du rapport du Conseil communal pour cette demande de crédit afin de financer l'acquisition d'un radar pédagogique, mais il nous manque toutes les données sur l'utilisation du premier radar de ce type. Je ne suis pas opposé à cet achat, mais pour en faire quoi ? Je pense que nous devons tout d'abord savoir à quoi sert le premier radar avant d'en acheter un second et j'aimerais un complément d'informations dans le dossier avant de pouvoir prendre position. Merci pour votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR a sérieusement étudié le rapport comme il le fait pour tous les rapports. Lors de ces discussions, nous avons entre autres appris (cela contredit un petit peu ce qu'a dit le rapporteur de la Commission financière) que la vitesse n'est plus affichée au-delà d'un certain niveau d'excès de vitesse ce qui nous a rassurés quant à l'incitation de tels dispositifs à des courses de vitesse dans l'agglomération. Il apparaît cependant que le rapport qui accompagne cette demande de crédit et qui est soumis à notre approbation ce soir manque de consistance notamment quant aux informations que nos autorités tant politiques que policière peuvent tirer du premier radar carcoie utilisé depuis quelques années maintenant. A la lecture de ce rapport, nous n'avons aucune idée de l'effet, ou pas, de l'utilisation de ce radar sur la sécurité dans notre belle commune. De plus, en cas de besoin ponctuel d'un deuxième radar, il est aussi possible de louer de tels dispositifs par exemple auprès de clubs automobiles avec à la clé des rapports consistants et anonymes sur les réelles conditions de trafic mesurées et des conseils circonstanciés quant aux mesures à prendre pour améliorer la sécurité. Pour toutes ces raisons, le PLR conteste l'entrée en matière et demande donc à ce que l'entrée en matière soit tout d'abord soumise à l'approbation du Conseil général. »

M. Eraclide Bondi (VEL) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, pour toutes les raisons évoquées par la Commission de sécurité et le PLR, les Verts refuseront l'entrée en matière. Mais, on espère voir le « vrai » radar un peu plus souvent à Cortaillod, surtout sur la route de Sachet et à la rue des Courtils, cela freinerait l'ardeur de certains automobilistes traversant la commune. Merci de votre attention. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, je vais m'exprimer à titre personnel cette fois. Peut-être que mon collègue Amez-Droz a raison, les nouveaux radars n'affichent plus la vitesse au-delà d'une certaine vitesse. Mais moi, je prétends que dans une zone 30, au-delà de 80, ça suffit. On est déjà dans le délit de chauffard. Ce n'est même pas un argument qu'il n'affiche pas la vitesse. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat. Constatant que le projet est combattu, il met au vote l'entrée en matière de l'arrêté qui est proposé, laquelle est refusée par voix 23 contre 4.

8. Demande de crédit de 2'844'500 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens à la route de Sachet

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Pierre Moll (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission accepte l'arrêté à l'unanimité des membres présents. »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'entreprise Mauler a présenté de manière détaillée le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie et à la Commission des travaux publics et de l'environnement, lors de la séance du 22 novembre dernier.

Les travaux prévus comprennent autant des aménagements souterrains que la route elle-même, c'est-à-dire le changement de la conduite d'eau potable et des hydrantes, l'assainissement du collecteur d'eaux usées, mal en point par endroits, l'aménagement d'une conduite pour eaux claires sur la moitié inférieure du tronçon de la route, la rénovation du réseau d'éclairage public dont l'alimentation électrique des lampadaires est actuellement faite par un câble aérien et la pose de nouveaux lampadaires intelligents à LED et pour finir le réaménagement de la surface avec notamment l'aménagement d'un trottoir mixte (piétons et cyclistes) au nord de la route pour les piétons du nouveau quartier Breguettes-Ruffières, ainsi que pour la mise en sécurité des cyclistes dans le sens de la montée. Basé sur une réalisation similaire à Hauterive, ce trottoir est prévu avec une bordure franchissable, de manière à laisser le gabarit de la chaussée minimal, avec comme objectif de faire diminuer la vitesse des automobilistes sur cette route. A noter que les deux arrêts de bus de Bas-de-Sachet seront par la même occasion mis aux normes.

Etant donné que la route de Sachet est une route cantonale, le remplacement du revêtement sera à la charge du Canton. Quant à l'aménagement de la piste cyclable, elle fait partie du plan cantonal et devrait être également partiellement subventionnée, tout comme le collecteur d'eaux claires et le remplacement des hydrantes.

Par rapport aux coûts des divers éléments, la Commission regrette de ne pas avoir de séparation claire entre coûts de matériel, pouvant fluctuer en période actuelle, et coûts de main d'œuvre qui sont normalement fixes. Il nous est indiqué que les coûts sont fixés au mètre cube, selon des tables, et que par expérience ils sont respectés.

Du point de vue technique, le fait de réaliser une piste cyclable pour encourager les habitants du bas à utiliser le vélo pour rejoindre le haut du village est très bien accueilli. Deux éléments sont cependant jugés comme risqués pour les cyclistes. Tout d'abord, la bordure franchissable du trottoir qui risque d'être régulièrement « mordue » dans la courbe à la montée, notamment en cas de croisement de bus, alors que les cyclistes se sentiront en sécurité sur la piste cyclable. Il est donc demandé dévaluer une bordure non franchissable, voire franchissable à faible allure. Le carrefour du Tilleul représente également un risque pour les cyclistes en provenance de la route cyclable arrivant vers le Buffet d'un Tram et qui vont s'engager dans le carrefour pour aller prendre cette nouvelle piste cyclable. En effet, il est nécessaire de couper la piste des véhicules venant d'Areuse et bifurquant en direction des Câbles, alors que les véhicules s'engagent régulièrement à une allure inadaptée dans ce carrefour. Il est donc demandé d'évaluer dans le projet une amélioration de la sécurité de ce carrefour pour les cyclistes.

Suite à ces discussions, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté la demande de crédit à 6 voix pour et une abstention. Je vous remercie de votre attention.

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, la Commission financière s'est vue présenter par M. Félix le dossier réalisé par le bureau d'ingénieurs-civils qui a répondu à nos nombreuses questions. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Rochat. Quelques subventions sont attendues. Dans le mariage de la carpe et du lapin, le lapin fera le revêtement. Le problème qui s'est posé est l'arrêt de la circulation. Il semble que la route sera complètement et définitivement fermée pendant une année. On nous parle d'alternance par tronçon de 150 m. La queue sera assez longue et on espère qu'un certain nombre d'automobilistes feront le tour du village. L'arrêté a été accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviens brièvement ici à titre personnel. Je trouve qu'à chaque fois les crédits « routiers » sont chers et difficiles à évaluer. Certains me diront qu'avec du personnel formé qui pourrait être engagé dans une commune fusionnée permettrait de mieux jauger les offres reçues et les solutions techniques proposées. J'avoue que j'en doute un peu et je rappelle au passage que nous engeons à chaque fois un bureau chargé de suivre ces travaux et j'ose espérer que celui-ci soit pleinement conscient du poids que représente ces investissements pour notre Commune et que chaque pourcent économisé a une grande valeur quand on dépense 2,8 millions.

J'apprécie tout de même que les travaux prévus dans le crédit qui nous est soumis amènent une amélioration visible à notre Commune avec une piste cyclable presque aussi large que la voie que les camions et autres bus vont devoir utiliser, c'est vrai. Mais comme le relevait avec humour un de mes collègues de parti en séance de groupe, on est obligé de se soumettre à certaines normes. Je trouve en effet qu'il est intéressant de pouvoir viser à apporter à chaque fois qu'il est possible un plus visible à notre Commune quand nous faisons des investissements de cette ampleur. Cela n'a pas été le cas à la rue des Chavannes qui a exactement le même visage aujourd'hui qu'avant les plus qu'un million que nous y avons enterré. Bien sûr, il ne s'agit pas de construire à chaque fois une tour Eiffel ou un jet d'eau, mais une touche raisonnée ne coûte souvent pas si cher et permet d'améliorer, si c'est encore possible, notre Commune. Merci »

M. Urs Hübscher (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, encore peut-être une réflexion. L'éclairage public de Sachet est un éclairage important si l'on imagine des vélos. J'aurais bien voulu entendre une réflexion au sujet des lampadaires avec des panneaux photovoltaïques de manière à ce qu'ils soient autonomes. Et ceci est d'actualité d'autant plus que maintenant, on éteint la lumière à partir de minuit. Merci. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, quelques précisions relatives à ce qui vient d'être mentionné, premièrement concernant la rue des Chavannes. Lorsque ce projet a été étudié, il a été prévu d'installer un trottoir avec bordure franchissable. Malheureusement, cela n'a pas pu être fait parce qu'il y a eu des oppositions concernant la mise au sens unique de cette rue. On ne voulait pas faire un trottoir si cette rue, après que les oppositions aboutissent, devait être conservée à double sens. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible d'aménager quelque chose de visible, mais il est toujours possible de faire un marquage lorsque le sens unique entrera en vigueur, c'est-à-dire de faire un marquage pour marquer la séparation entre l'espace réservé aux piétons et celui réservé aux véhicules.

Concernant la question des coûts, c'est un crédit budgétaire. Si vous l'acceptez ce soir, les demandes d'offres seront faites auprès de plusieurs entreprises et c'est l'entreprise qui sera la meilleure marché, pour autant qu'elle remplisse les conditions techniques pour réaliser les travaux, qui sera choisie. On peut espérer ici aussi que la concurrence joue et qu'on puisse obtenir des offres moins élevées. Cela a été le cas dans les deux derniers chantiers qui ont été réalisés à La Roussette et aux Landions où on est en-dessous du crédit budgétaire.

Concernant la piste cyclable, la remarque qui a été faite par rapport à ce carrefour en bas, effectivement ce n'est pas idéal, mais il faut savoir c'est que la piste cyclable prévue dans le plan cantonal passe ensuite par la route d'Areuse. Les gens qui emprunteront cette piste cyclable ne passeront pas par ce carrefour. L'autre chemin cyclable, l'ancienne voie du tram, continuera à travers La Roussette comme une voie touristique cyclable. La piste cyclable passera par la route d'Areuse, il n'y aura donc pas à franchir ce carrefour pour y accéder.

Concernant la bordure franchissable, il faut qu'on regarde. Plusieurs remarques m'ont été faites. La voie est étroite. On nous a garanti que deux bus pouvaient se croiser, on espère que ce sera vrai sinon on aura peut-être des frais de retroviseurs ! On va regarder surtout par rapport à la question du virage ; on va regarder si c'est une bonne idée de mettre du franchissable ou pas. On souhaite assurer la cohabitation de tous en rappelant que les véhicules les plus imposants qu'il y a sur cette route, ce sont les véhicules des transports publics. Voilà pour ces précisions. »

M. Jérôme Vogel (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviens à titre personnel. On a parlé budget, on a parlé lampadaires. J'aimerais attirer votre attention sur le nombre de lampadaires qui seront installés le long de la route et je demanderais qu'on vérifie par rapport aux normes et les exigences si le nombre de lampadaires qui sont installés n'est pas en fait trop important et d'éviter peut-être de venir avec une forêt lumineuse.

M. Olivier Félix (CC) : « Je vais apporter ici un certain nombre de précisions. Je trouve aussi que le nombre de lampadaires prévus est élevé. Et la réponse qu'on m'a donnée est la suivante : la norme veut que l'éclairage se fasse sur toute la surface donc d'éviter des zones d'ombres, ce qui sert du point de vue sécuritaire pour les cyclistes et les piétons. L'idée, c'est que ce soit éclairé partout. Pour que ce soit éclairé partout, il y a deux solutions, soit on rapproche les lampadaires et ainsi ils ne sont pas très hauts et leur diffusion en dehors de la route est restreinte ou on les élève, mais par contre, il y a une plus grande diffusion à l'extérieur de la route. Il faut trouver ce compromis et on va veiller à ce que l'on trouve le compromis le meilleur qui satisfasse tous les besoins. Mais c'est difficile. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs, chers collègues, je suis fatigué par ce qui vient de se passer. J'aimerais le partager avec vous. On va protéger des arbres avec des murs en béton et on ne protège pas les cyclistes., on fait une bordure qu'on peut franchir ! Alors, arrêtons de faire des enfants et des cyclistes, faisons des arbres pour être sûr qu'ils soient vivants !

M. Lionel RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, M. Félix merci pour toutes ces informations. Concernant la piste cyclable qui continuerait par la route d'Areuse. La route d'Areuse est à 60 km/h, je pense que c'est quand même intéressant d'évaluer une possibilité de sécuriser ce trafic notamment pour les enfants qui viennent du bas du village et un petit plus contre Areuse qui viennent en vélo et qui eux l'emprunteront. Le plus sûr, c'est actuellement ce chemin pour les cyclistes et qui après viendrait rejoindre la piste cyclable pour monter à l'école. Je pense que ce serait intéressant quand même d'évaluer ce carrefour.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 2'844'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens de la route de Sachet.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50100.25 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 229'400 fr., et amortie au taux de 5 % ;
- b) n°50100.26 / 61500 pour la part touchant les trottoirs, soit 269'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- c) n°50100.27 / 61500 pour la part touchant à la signalisation et aux marquages routiers, soit 2'400 fr., et amortie au taux de 25 % ;
- d) n°50200.02 / 71010 pour la part touchant le réseau d'eau potable, soit 782'700 fr., et amortie au taux de 1.25 % ;
- e) n°50320.17 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 507'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- f) n°50320.18 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 440'000 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- g) n°50340.25 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 614'000 fr., et amortie au taux de 3%.

Article 3 : La subvention cantonale équivalente à 40 % des coûts reconnus, soit 173'000 fr. environ, viendra en diminution du montant mentionné à l'article 2, lettre f).

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix sans oppositions.

9. Ratification de la vente des téléseaux et de la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (VEL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commissions des Infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 22 novembre dernier, avec quelques compléments ajoutés par M. Amez-Droz. Bien que ce projet puisse paraître complexe, la vente de Sitebco à Eli10 ne va techniquement rien changer pour le consommateur et Cortaillod, qui est partie prenante dans Eli10, va donc également en rester partiellement propriétaire.

Par ailleurs, le prix de vente a été défini selon une analyse du marché réalisée et le fait que ce prix est en baisse constante incite à ne pas attendre pour effectuer la vente. Le seul point qui était encore à définir lors de la séance de commission était le compte sur lequel créditer le produit de cette vente revenant à Cortaillod. La commission des infrastructures et de l'énergie a accepté la demande de crédit à 6 voix pour et une abstention. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, la Commission financière a eu un exposé du directeur d'Eli10 qui nous a vanté les mérites de la dissolution du syndicat. Après une longue discussion, on s'est aperçu que ce syndicat n'avait plus tout à fait de sens au point de vue économique et comme l'a rappelé le directeur, il était lourd au niveau du management et des décisions. Et comme l'a rappelé mon collègue, pour le consommateur du télé-réseau, il n'y aura absolument aucune différence. Donc, la bonne nouvelle, c'est que cette dissolution devrait rapporter 6 millions de francs et la part pour Cortaillod se situera entre 1,5 et 1,7 millions. On va avoir le Père Noël cette année ou l'année prochaine avec un gros bas de laine, mais une seule fois.

Le prix de la prise est en baisse constante. Actuellement, il est d'environ 500 fr. mais peut-être que demain il peut être à 300 fr. Il ne faut pas trop tarder non plus. En fait, on vend à une entité, Eli10, qui est une société dont les actionnaires sont les communes dont Cortaillod en fait partie. Donc, si vous voulez, on se vend un petit peu notre télé-réseau à nous-mêmes. Les dividendes seront perçus par nous, ce qui ne serait pas le cas si on vendait notre télé-réseau à quelqu'un d'autre. Cet arrêté a été accepté par 5 oui et 1 abstention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : Intervention personnelle. « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'esprit libéral pense que la concurrence est fondamentale pour avoir des prix justes, des services de qualité et une offre diversifiée. Cependant, je soutiens la vente de notre télé-réseau car je pense que si aujourd'hui nous pouvons le vendre une deuxième fois c'est parce que cela a eu rapporté mais que cela ne rapporte plus autant aujourd'hui. Le montant que nous allons encaisser, si la vente se réalise, a été accumulé pendant les années où le télé-réseau avait un net avantage technologique. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Tant l'opérateur télécom historique que Sitebco offrent en terme de débits des chiffres similaires, peut-être pas aujourd'hui à votre prise de salon mais peut-être et très certainement demain, le temps que l'ensemble du réseau soit mis en fibre optique par exemple. Dès lors, il ne paraît pas forcément judicieux de se battre sur l'infrastructure et si cela devait être fait, c'est plutôt les autorités qui siègent à Berne qui doivent mettre une pression constante sur l'ex-régie PTT pour que celle-ci offre des services de haut niveau à un prix raisonnable, sans que l'on soit obligé d'avoir sous toutes nos routes une infrastructure double, mais finalement à moitié utilisée qui au final nous coûte deux fois.

En parlant de réseau et de concurrence, je pense que nous devrions plus nous intéresser à la main mise grandissante de gros acteurs semi-publics sur, par exemple, les installations électriques et plus généralement sur le marché de la transition énergétique comme les panneaux solaires, pompes à chaleur par exemple. En effet, il devient aujourd'hui très difficile d'avoir des offres indépendantes pour ce type de produits et services ce qui a et aura, immanquablement, des répercussions à la hausse sur les prix, dans notre région, de la transition énergétique que nous appelons tous de nos vœux et, donc, cela ne la favorisera pas cette transition. A bon entendeur, salut. Merci. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : La vente des télé-réseaux et la dissolution du Syndicat intercommunal de télé-distribution Sitebco sont ratifiées.

Article 2 : La vente et la dissolution mentionnée à l'article premier sont conditionnées à la ratification des législatifs de toutes les communes membres du Syndicat.

Article 3 : La liquidation interviendra par les soins du Comité en application de l'article 41 du Règlement général du Syndicat intercommunal de télé-distribution Sitebco.

Article 4 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix contre 1.

10. Budget 2023

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, la Commission financière s'est réunie le 29 septembre pour examiner le projet de budget 2023 en présence de M. Félix et de M. Paroz. Nous disposions d'un document qui n'est pas tout à fait celui que vous avez sous les yeux. Je m'explique, M. Félix et M. Paroz ont tenu compte de nos remarques pour élaborer le projet de budget que vous avez sous les yeux. Donc, une majorité des remarques que la Commission financière a faites deviennent caduques parce qu'elles sont satisfaites ou les précisions ont été apportées ou les modifications ont été faites. J'aimerais venir sur deux ou trois aspects quand même.

Par exemple, dans les classifications fonctionnelles du début, je ne vais pas entrer en matière sur les articles parce qu'on va les discuter, mais l'électricité augmente de 30 %, on s'y attendait.

Le compte des élèves du cycle 3. Vous savez que nos enfants sont partagés entre Les Cerisiers et Cescole. Ceux qui vont à Cescole appartiennent quand même aux Cerisiers. C'est un peu compliqué. La Commune a un petit projet de dénoncer une convention qui est faite avec Cescole de façon à ce que la situation soit plus claire. Mais comme des travaux sont envisagés, à la fois à Cescole et aux Cerisiers, le prix de l'élève ne va pas bouger beaucoup, au contraire.

Actuellement, vous n'êtes pas sans savoir que nous achetons toujours de l'eau à Boudry. Avant l'eau était gratuite, elle tombait du ciel. Maintenant, elle tombe de Boudry et là, elle n'est pas gratuite. Ce n'est pas un poste qui est considérable mais c'est amusant de voir que ça figure au budget.

Dans les indicateurs financiers, page 12, au point b), nous sommes dans un degré d'autofinancement qualifié de récession car nous avons des investissements élevés mais il est à noter que Cortaillod pourrait investir pour 13 millions et qu'il est prévu de faire des investissements pour 4 millions, donc on est encore raisonnable malgré la récession.

Concernant les vestiaires du foot, c'était intéressant, il faut quand même une mise à l'enquête. Le fait de ne pas les avoir détruits complètement, ça nous permettait de garder le droit du bâtiment. Si on l'avait rasé, ce n'est pas dit que, pour refaire des vestiaires plus fonctionnels ou plus neutres ou plus modernes, on aurait peut-être pas osé construire. Donc on va garder l'enveloppe avec les murs bâtis.

Concernant la route de Sachet, ça a l'air de bien se passer, on en a déjà parlé.

Si vous avez des questions, M. Félix ou M. Paroz pourront répondre mieux que moi.

En définitive, le projet du budget a été accepté en remerciant M. Félix et M. Paroz de la diligence avec laquelle ils ont préparé ce document et de l'efficacité avec laquelle ils ont répondu à nos questions. Merci Messieurs. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Eraclide Bondi (VEL) : « Juste une question concernant le point 30100.00, sécurité communale, salaire du personnel. C'est pour une seule personne ? »

M. Olivier Félix (CC) : « C'est exact ce que vous avez dit, c'est pour une seule personne. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Verts, Vertes et les Verts libéraux regrettent qu'il n'y ait pas, à notre connaissance, un CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments plus) qui soit fait pour les bâtiments scolaires. Cela permettrait d'évaluer l'ampleur des rénovations nécessaires pour améliorer significativement l'étiquette énergétique. Ce document est obligatoire pour espérer recevoir des subventions pour les rénovations.

Rien n'obligerait à entreprendre toutes les rénovations, mais cela donnerait une vision globale et plusieurs scénarios des travaux à entreprendre ces prochaines années. Un changement de chaudière sans intervention sur l'enveloppe d'un bâtiment fait, par exemple, partie du passé. La Commune se doit de donner l'exemple. Mettons toutes les cartes de notre côté pour agir de façon efficace et responsable pour les générations futures ! Merci pour votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR remercie et félicite l'ensemble du Conseil communal, l'ensemble du personnel de l'Administration et du personnel communal pour l'élaboration sérieuse et bien documentée de ce budget. Top ! Bravo ! Nous remercions aussi l'ensemble des contribuables qui par leur choix de vivre dans notre Commune contribuent à ce qu'un tel budget puisse être presque à l'équilibre. »

Mme Mireille Dugerdil (VEL) : « Au risque de se répéter, les Verts, les Vertes et les Verts libéraux remercient la Commune pour ce travail et pour l'élaboration de ce budget. Nous avons été contents de constater qu'il est à peu près équilibré malgré un excédent de charges de 130'000 fr. De plus, un effort a été fait pour améliorer les investissements ce qui avait été signalé au budget de l'année précédente. Nous avons accepté ce budget. Merci pour votre attention. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe socialiste, j'aimerais avant tout remercier le Conseil communal, respectivement son grand argentier, l'administrateur communal, M. Paroz, et l'effort fourni par ces personnes. Le budget, c'est un gros morceau dans une commune. Il est présenté de façon claire, lisible et compréhensible. Merci à vous. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2023, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :	
Charges d'exploitation	Fr. 19'958'600.-
Revenus d'exploitation	Fr. -18'799'600.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 1'159'000.-
Charges financières	Fr. 397'300.-
Produits financiers	Fr. -938'100.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -540'800.-
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr. 618'200.-
Charges extraordinaires	Fr. -.-
Revenus extraordinaires	Fr. -489'500.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr. -489'500.-
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr. 128'700.-
b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :	
Dépenses	Fr. 4'715'600.-
Recettes	Fr. -.-
Montant total des crédits d'investissements	Fr. 4'715'600.-
c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier	
Dépenses	Fr. 90'500.-
Recettes	Fr. -.-
Montant total des dépenses du patrimoine financier	Fr. 90'500.-

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

11. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme d'habitude, nous vous donnons ici quelques informations sur le projet de fusion depuis la dernière séance du Conseil général. Des groupes de travail « prestations » ont été constitués. Certains de ces groupes ont déjà eu leur première séance et ces séances vont se poursuivre dans le courant du mois de janvier et février et début mars.

Un sondage a également été lancé auprès de la population. Plusieurs sondages sont prévus dans le courant du processus. Ce premier sondage avait pour objectif de voir quelles étaient les attentes ou éventuellement les craintes qui seront discutées par ces différents groupes de travail.

Enfin, un café-citoyens est prévu le 26 janvier à Cort'Agora. L'objectif est de permettre aux citoyens de venir directement poser leurs questions et d'exprimer leurs attentes et leurs craintes. Pour ce café-citoyens, nous allons demander une inscription pour avoir une idée du nombre de personnes qui pourraient venir afin de pouvoir les recevoir dans de bonnes conditions. Je vous remercie. »

12. Divers et réponses aux questions écrites

M. Lionel Szczyrkowski (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, il y a quelques années, nous avons déjà évoqué le fait que certains documents pourraient être transmis de manière électronique aux conseillers généraux plutôt que sous format papier. L'évolution technologique avec la plateforme « Echo » et le WiFi me replace dans cette réflexion afin de diminuer la quantité de papier utilisé ainsi qu'optimiser la journée de travail des employés communaux pour l'acheminement des dossiers dans les boîtes aux lettres des conseillers généraux. Toutefois, pour les dossiers du budget et des comptes, le support papier pourrait rester de mise. Je comprends que nous avons tous des habitudes de travail différentes et que certaines personnes préfèrent le support papier. Ne pourrions-nous pas donner le choix aux membres du Conseil général de choisir l'option sous quelle forme ils aimeraient recevoir les documents ? Merci pour votre attention. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « C'est promis, c'est ma dernière intervention. On va faire peut-être un petit peu, allez soyons arrogants, de droit amusant. Article 41 du Code des obligations, je résume, celui qui produit un dommage est tenu de le réparer. Le dommage, c'est l'eau qui a été polluée. Celui qui sait qui, portez plainte ! On ne va pas payer 100'000 fr. pour refaire notre puis, etc. alors qu'il y a un coupable. Est-ce qu'on le cherche ? Est-ce qu'on l'a trouvé ? Non, on ne va pas s'en sortir comme cela. La loi est très claire, celui qui cause un dommage doit le réparer. Dommage il y a eu, c'est incontestable. Des gens sont allés à l'hôpital. Relation de cause à effet, on a prouvé que c'était la bactérie Escherichia coli qui avait failli tuer un certain nombre de nos habitants. Il y a une faute, par négligence probablement, pas une faute intentionnelle. C'est quand même assez illicite de mettre la vie des gens en danger. Donc, nous avons toutes les conditions pour une action. Qu'attend la Commune pour ouvrir une action ? Faites une enquête, où en est-on Monsieur le conseiller communal ? On ne sait pas, ça va passer, ça va se diluer, c'est le cas de le dire, et ça va s'arrêter là et bien, pas du tout ! J'aimerais que l'on sache qui est le responsable et qu'on le fasse par l'intermédiaire d'une assurance, bien évidemment, pour rendre des comptes, payer, nous dédommager des ennuis que l'on a eus parce que c'est trop facile. Merci. »

M. Christian Haenseler (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il ne faut pas croire que l'on ne fait rien du tout. Ce n'est pas tout à fait comme vous dites. On est en train d'investiguer. Demain, on a une séance ici pour cela. Une fois que l'on saura exactement la cause, car pour l'instant ce ne sont que des suppositions, on pourra vous informer. »

M. Eraclide Bondi (VEL) : « A titre personnel, Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, j'ai appris samedi passé dans la presse régionale que la Commune du Landeron allait demander l'avis de la population concernant une éventuelle fusion avec Cressier, Cornaux et Lignières, par l'intermédiaire d'un sondage. Et ceci avant de voter un crédit pour l'étude de fusion. Je sais pertinemment que Cortaillod, Milvignes et Boudry ne peuvent revenir en arrière, on est toujours plus intelligent après, dit-on. Mais il aurait été d'une logique implacable de faire ce sondage avant et non après le vote du crédit, comme on l'a fait dans notre Commune. Cela éviterait peut-être de gaspiller quelques dizaines de milliers de francs en cas de refus de la population. Mais cela, seul l'avenir nous le dira. A bon entendeur et merci de votre attention. »

M. Philipp Hadorn (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, une fois de plus, la fin de l'année est arrivée à grand pas. Je profite donc de prendre la parole, en tant que président du Conseil communal, pour vous dire que le Conseil communal vous remercie, conseillères générales et conseillers généraux, de votre engagement politique pour la Commune de Cortaillod, et de toutes les heures que vous avez consacrées pour le bien de notre Commune. Les années 2020, 2021 et un peu moins 2022 ont été marquées par la pandémie et nous avons dû nous y adapter, et ça n'a pas toujours été facile. Maintenant, nous apprenons à vivre avec le Covid et c'est bien comme ça. Si bien, que nous avons pu réintégrer lors de la séance du 26 octobre l'aula du collège des Corneilles qui, je pense, se prête mieux pour les débats que Cort'Agora. Aussi, comme de coutume avant la pandémie, l'agape de fin d'année aura donc bel et bien lieu tout à l'heure.

Enfin, j'adresse un grand merci à tout le personnel de l'Administration pour son engagement et son excellent travail tout au long de l'année 2022, dont le mois d'octobre a été marqué la contamination par des entérobactéries du réseau d'eau potable communal et qu'il a fallu rapidement mettre en place une cellule de crise.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, à vous et à vos proches, et une heureuse année 2023. Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Thierry Zesiger

Denis Favre

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz